



## Conférence générale

35<sup>e</sup> session, Paris 2009

# inf

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للترقية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

### Document d'information

35 C/INF.21  
8 septembre 2009  
Original anglais

## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIONS MENÉES PAR L'UNESCO EN FAVEUR DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

### RÉSUMÉ

**Source :** Par la décision 179 EX/42 (Partie II) dans laquelle le Conseil exécutif a demandé au Directeur général de présenter à la Conférence générale, à ses sessions à venir, un rapport séparé sur les actions menées par l'Organisation pour contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes, qui décrit les progrès accomplis, l'expérience acquise et les résultats obtenus, ainsi que le montant des dépenses engagées par les secteurs de programme conformément au « Plan d'action pour l'égalité des sexes, 2008-2013 » ainsi que sur les contributions de l'Organisation à l'égalité entre les sexes dans le cadre des exercices de programmation commune par pays.

**Objet :** Le présent document fournit le premier rapport séparé sur les contributions de l'Organisation à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes. Il fournit une évaluation globale, de janvier 2008 à juillet 2009, des actions menées par l'UNESCO sur :

- les tendances générales en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité entre les sexes ;
- les mesures mises en œuvre par les secteurs de programme en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité entre les sexes et les progrès réalisés vers les résultats définis dans le Plan d'action pour l'égalité des sexes (annexe) ;
- les problèmes majeurs et les enseignements tirés ;
- les points en suspens ;
- les mesures à prendre pour aller de l'avant.

## I. Introduction

1. Par la décision 179 EX/42 (Partie II), le Conseil exécutif a demandé au Directeur général de présenter à la Conférence générale, à ses sessions à venir, un rapport séparé sur les actions menées par l'Organisation pour contribuer à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes, qui décrive les progrès accomplis, l'expérience acquise et les résultats obtenus, ainsi que le montant des dépenses engagées par les secteurs de programme conformément au « Plan d'action pour l'égalité des sexes, 2008-2013 » ainsi que sur les contributions de l'Organisation à l'égalité entre les sexes dans le cadre des exercices de programmation commune par pays.

2. Le Conseil a également invité le Directeur général : (a) à redoubler d'efforts pour que les intérêts des femmes et des hommes soient également pris en compte dans la planification et la mise en œuvre de tous les programmes de l'UNESCO ; (b) à soutenir pleinement les programmes relatifs à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes ; (iii) à présenter régulièrement à la Conférence générale des rapports sur les résultats de ses efforts.

3. Le présent document, premier rapport séparé consacré à la programmation de l'UNESCO, décrit les évolutions en matière de questions d'égalité entre les sexes dans les documents politiques et stratégiques et résume les progrès réalisés à ce jour dans la réalisation des objectifs définis dans le « Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes 2008-2013 » par les secteurs de programme. Il identifie également les principaux enseignements tirés et difficultés rencontrées ainsi que les problèmes à résoudre, avant de conclure par des recommandations spécifiques permettant d'aller de l'avant.

4. Dans l'ensemble, l'UNESCO a amélioré ses résultats dans son approche des questions liées à l'égalité entre les sexes dans les documents de politique comme dans les documents stratégiques, conformément à l'engagement figurant dans la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013, qui faisait de l'égalité entre les sexes une priorité globale. L'Organisation a aussi renforcé ses actions en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes dans et par ses domaines de compétence en particulier au niveau des pays. En outre, on a assisté en 2008-2009 à un renouvellement de l'engagement de haut niveau en faveur du renforcement de la parité entre les sexes au Secrétariat de l'UNESCO.

## II. Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité entre les sexes pour 2008-2013 et Plan d'action de HRM pour la parité entre les sexes pour 2008-2015

5. La désignation de l'égalité entre les sexes comme priorité globale dans la Stratégie à moyen terme (34 C/4) exigeait une contribution efficace et renforcée à l'égalité entre les sexes dans le monde par le biais de tous les programmes de l'UNESCO et de manière interne au Secrétariat. En ce qui concerne ce dernier, un « Plan d'action de l'UNESCO pour la parité entre les sexes » a été élaboré par HRM (179 EX/5 Partie I) et présenté au Conseil exécutif à sa 179<sup>e</sup> session (mai 2008). Ce plan, dont le Conseil a pris note, expose les mesures envisagées pour atteindre l'objectif de la parité entre les sexes au sein du Secrétariat aux niveaux décisionnels d'ici à 2015, comme prévu dans le 34 C/4.

6. À la 181<sup>e</sup> session du Conseil exécutif, un « Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes pour 2008-2013 » complémentaire, axé sur les aspects programmatiques a été établi sous la direction de la Division pour l'égalité des genres du Bureau de la planification stratégique (BSP/GE), et présenté et approuvé par le Conseil exécutif à sa 181<sup>e</sup> session (181 EX/4 Partie I Add.2). Par sa décision 181 EX/4, le Conseil a « invité le Directeur général à :

- (a) définir des étapes dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la priorité Égalité entre les sexes et à rendre compte des progrès et des problèmes dans le rapport biennal de 2011, en mettant l'accent sur la coopération avec les autres organismes des Nations Unies ;

- (b) souligner le caractère prioritaire de l'égalité entre les sexes et à rendre compte des progrès réalisés dans ce domaine en donnant des indications sur les ressources allouées à la coordination et aux interventions des secteurs de programme, en commençant à partir du document 36 C/5. »

7. Le Plan d'action constitue la feuille de route qui permettra de traduire l'engagement de l'UNESCO en faveur de la priorité Égalité entre les sexes en actions et résultats spécifiques en adoptant de manière systématique une démarche axée sur l'égalité entre les sexes. Ce document, qui n'a guère d'équivalents dans le système des Nations Unies, décrit les actions qui seront menées par l'UNESCO entre 2008 et 2013, par le biais de ses secteurs de programme, pour contribuer à la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes. Le Plan d'action est également en rapport avec la participation et la contribution de l'UNESCO aux activités interinstitutions du système des Nations Unies concernant en particulier la promotion de l'égalité entre les sexes dans la programmation, notamment dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action » et d'autres initiatives de réforme du système des Nations Unies à l'échelle mondiale et régionale et au niveau des pays.

### III. Principes d'orientation et approches

8. L'objectif global de l'UNESCO est de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en agissant dans tous ses domaines de compétence. Pour l'Organisation, l'égalité des sexes est un droit fondamental de l'être humain, une valeur communément partagée et une condition nécessaire à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

9. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, et conformément aux principes d'orientation du Plan d'action (paragraphe 20), l'UNESCO a eu recours à des approches redynamisées axées sur (i) l'intégration du souci de l'égalité entre les sexes et (ii) une programmation sexospécifique (en l'occurrence, répondre aux droits et aux besoins spécifiques des filles/femmes ou des garçons/hommes) afin d'accroître l'efficacité et la durabilité des résultats ainsi que l'efficacité des ressources des initiatives et programmes appuyés par l'UNESCO dans les États membres en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Cette double approche fondée en même temps sur l'intégration et le ciblage est en harmonie avec celles adoptées par d'autres organismes des Nations Unies et institutions internationales et vise à améliorer les résultats de l'ensemble des efforts.

### IV. Activités et progression - orientation générale et axes stratégiques

10. En ce qui concerne les progrès de la parité entre les sexes au Secrétariat, et plus spécifiquement les progrès dans le sens de la parité entre les sexes aux niveaux décisionnels d'ici à 2015, un rapport distinct établi par HRM est soumis au Conseil exécutif à sa 182<sup>e</sup> session (182 EX/41).

11. En ce qui concerne la programmation, l'UNESCO s'est concentrée en 2008-2009 sur les points suivants : (i) renforcement des capacités pour institutionnaliser les efforts visant à autonomiser les femmes et à promouvoir l'égalité des sexes aussi bien dans les États membres qu'au Secrétariat, (ii) instauration d'un **dialogue** énergique et systématique **sur les politiques** à suivre pour continuer à appuyer l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes à tous les niveaux, (iii) fourniture aux États membres de **conseils en amont sur les politiques** à partir de données factuelles et sur la base de la valeur ajoutée (Plan d'action, paragraphe 26, et encadré).

12. En ce qui concerne le **renforcement des capacités**, BSP/GE a traduit son programme de formation et de développement des capacités d'intégration de la problématique de l'égalité entre les sexes - élaboré et testé depuis septembre 2005 - en un **Programme interactif d'apprentissage électronique** dans le but d'accroître la capacité du personnel de l'UNESCO à élaborer et appliquer des programmes sexospécifiques et sexotransformateurs conformes au Plan

d'action. Ce programme d'apprentissage électronique comprend six modules, dont chacun peut être mené à bien en 15-20 minutes, et est accessible au personnel du Siège et hors Siège via l'Intranet ou sur CD-ROM. Il est suivi d'ateliers de formation conduits par BSP/GE. En 2009, BSP/GE a entrepris/planifié des ateliers de formation en Chine et au Viet Nam pour les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies en poste dans ces deux pays, ainsi que pour le personnel de l'IIPE (à Paris) et du BIE (à Genève).

13. BSP/GE a également collaboré avec le PNUD, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), l'Alliance mondiale sur le climat et l'égalité des sexes (GGCA) et d'autres parties prenantes pour produire un « Manuel de formation sur le genre et le changement climatique » qui est utilisé lors des réunions du système des Nations Unies et réunions portant sur le changement climatique pour sensibiliser les décideurs aux liens spécifiques entre changement climatique et égalité des sexes. L'UNESCO a également été chargé de traduire ce manuel en français.

14. De plus, la priorité Égalité entre les sexes de l'UNESCO a été renforcée par l'inscription des considérations d'égalité entre les sexes dans la formulation et la mise en œuvre de documents et initiatives de politique et de stratégie essentiels, notamment le projet de 35 C/5 et diverses plates-formes intersectorielles.

15. En ce qui concerne le **dialogue sur les politiques**, les considérations d'égalité entre les sexes ont été intégrées dans les travaux d'ensemble des réunions et/ou ont fait l'objet de réunions spécifiques lors des grands événements organisés par différents secteurs de l'UNESCO. Parmi les plus importants, on citera le 5<sup>e</sup> Forum mondial de l'eau, la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, la Conférence mondiale sur le climat-3 (l'UNESCO étant l'institution chef de file pour l'organisation du Forum sur la parité et le changement climatique) et les grandes réunions liées à l'EPT. De plus, la Section « Prospective » de BSP a organisé une réunion spéciale sur le thème « L'impact potentiel de la crise financière et économique globale sur les femmes et l'égalité des sexes » dans le cadre du Forum UNESCO du Futur « La crise financière et économique globale : Quel impact sur le multilatéralisme et l'UNESCO ? ». C'était la première fois que les questions d'égalité des sexes étaient spécifiquement abordées dans une conférence portant sur l'impact de la crise.

16. Ces activités de dialogue de haut niveau ont été complétées par plusieurs réunions du Forum UNESCO sur l'égalité des genres, organisées par BSP/GE, l'objectif étant d'appeler l'attention sur différents problèmes d'égalité des sexes et de susciter le dialogue pour sensibiliser les esprits. Ces réunions, auxquelles ont participé des représentants d'institutions du système des Nations Unies et des membres de délégations permanentes, ont notamment eu pour thèmes : (i) l'égalité des genres au sein des Nations Unies et au-delà (janvier 2008), (ii) les dimensions sexospécifiques du changement climatique (juin 2008), (iii) le statut de la femme en Turquie durant la dernière décennie (octobre 2008), (iv) justice et égalité : mythes et stéréotypes (novembre 2008). BSP/GE a également participé et contribué à diverses activités de dialogue sur les politiques organisées par les secteurs de programme et des partenaires externes, tels que l'Union interparlementaire et le 2<sup>e</sup> Forum de l'Alliance des civilisations.

17. Le dialogue sur les politiques a également été promu par l'organisation d'un programme d'activités de haut niveau dans le cadre des célébrations de la Journée internationale de la femme. En 2008, la table ronde de l'UNESCO à l'occasion de cette Journée a porté sur le financement en vue de l'égalité des sexes (« Égalité des genres : faites-en votre affaire »), avec la participation d'éminentes bienfaitrices ; en 2009, le thème a été « L'égalité des genres, une priorité globale : un pas de plus vers l'avenir », qui a donné l'occasion à des ambassadrices auprès de l'UNESCO représentant différentes régions d'évoquer le rôle de l'UNESCO dans la réalisation de son objectif prioritaire qu'est l'égalité entre les sexes et les difficultés futures à cet égard.

18. L'UNESCO a également continué de participer activement au dialogue sur les politiques dans le domaine de l'égalité des sexes sous l'angle de la réforme des Nations Unies et de l'Unité

d'action. En dehors des sessions d'organes de haut niveau tels que le Conseil des chefs de secrétariat (CCF) et des réunions de ses organes subsidiaires (HLCP et GNUD), l'UNESCO a continué de contribuer aux débats sur l'égalité des sexes à tous les niveaux, en particulier en participant aux activités du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE) et de l'Équipe spéciale du GNUD sur l'égalité des sexes. L'UNESCO est, avec le PNUD, coresponsable de l'Équipe spéciale chargée du genre et du changement climatique de l'IANWGE.

19. Pour assurer la fourniture, aux États membres, **de conseils en amont** fondés sur des **données factuelles et la valeur ajoutée**, les activités pertinentes entreprises par les secteurs de programme et les progrès réalisés à cet égard sont présentés en détails dans le **tableau** joint au présent document. Au niveau central, BSP continue de superviser toutes les activités de programmation sous l'angle de leur contribution à l'autonomisation et à l'égalité des sexes par un suivi axé sur l'optique d'égalité des sexes. En 2009, le Service d'évaluation et d'audit (IOS) a entrepris d'évaluer tous les objectifs stratégiques de programme du 34 C/4, et notamment la priorité Égalité entre les sexes. Ces évaluations fourniront des informations sur les résultats obtenus, les difficultés et les leçons retenues, ainsi que sur les montants indicatifs alloués à l'obtention des résultats liés à l'égalité des sexes.

20. En outre, gérés par BSP/GE, des travaux de recherche orientés vers les politiques et l'action et des activités pilotes sont réalisés pour contribuer à rassembler **des données factuelles et éléments de valeur ajoutée en vue d'avis pour l'action en amont** dans les domaines suivants :

- Partenariat mondial UNESCO/Association professionnelle du tennis féminin (WTA de Sony Ericsson) pour l'égalité des genres (UNESCO-SE WTA Tour). Grâce aux fonds rassemblés, l'UNESCO finance actuellement cinq projets de promotion des femmes à des postes de direction au Libéria, au Cameroun, en Jordanie, en Chine et en République dominicaine.
- Participation de l'UNESCO aux travaux de l'équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur les adolescentes. Le but de cette équipe est d'aider le système des Nations Unies à faire en sorte que les programmes de coopération avec les gouvernements et la société civile abordent la situation des adolescentes marginalisées et prescrivent des activités pratiques pour qu'elles puissent exercer leurs droits.
- Dans le domaine du VIH et SIDA, l'UNESCO, en collaboration avec le Conseil de recherche en sciences sociales (SSRC) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), lance un nouveau forum en ligne sur le VIH/SIDA, la culture et le genre. Ce forum en ligne précède l'ouvrage dont l'UNESCO et le SSRC ont annoncé la publication et qui sera intitulé « The Fourth Wave: Violence, Gender, Culture & HIV in the 21st Century ». Les articles figurant dans cet ouvrage (et qui sont affichés en tant que documents de travail sur le site Web) portent tous sur la question de savoir pourquoi et comment la pandémie de SIDA s'est de plus en plus « féminisée ». Ce forum en ligne devrait contribuer à lancer un débat entre praticiens, décideurs et universitaires pour savoir pourquoi les mesures prises pour lutter contre l'épidémie semblent ne pas avoir répondu aux attentes des femmes.
- Élaboration de dossiers sur une sélection d'articles à paraître dans le livre de l'UNESCO/Conseil de recherche en sciences sociales intitulé « The Fourth Wave: Violence, Gender, Culture & HIV in the 21st Century ». Ces dossiers visent à donner aux responsables de l'élaboration des programmes, praticiens et planificateurs des informations pour améliorer l'efficacité des interventions en matière de VIH et SIDA de sorte que les inégalités entre les sexes qui sous-tendent l'épidémie soient prises en compte dans toute leur complexité et soient traitées comme il convient.

- Les coparrains et le secrétariat du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) ont défini la promotion de l'égalité des sexes et l'action au service des femmes et des filles comme des résultats essentiels dans leur budget-plan de travail intégré (BPTI) pour 2008-2009 et 2010-2011. À cette fin, l'UNESCO a participé, en collaboration avec les coparrains d'ONUSIDA, le secrétariat d'ONUSIDA et UNIFEM, à l'élaboration du « Cadre d'action ONUSIDA portant sur les problèmes relatifs aux femmes, aux filles, à l'égalité des sexes et au VIH » pour autonomiser les femmes et les filles de façon plus efficace et durable et promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre de leur action collective de lutte contre le SIDA. Le Cadre d'action s'appuie sur les activités et réalisations du passé, en adoptant toutefois une approche plus stratégique et en hiérarchisant davantage les priorités, en coordonnant plus nettement les politiques et programmes et en insistant sur la fourniture d'avis ciblés et contextualisés pour aider à accélérer et amplifier les activités qui donnent des fruits au niveau des pays.
- Dans le cadre de la 53<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme, l'UNESCO a organisé une manifestation parallèle intitulée « Programme d'action sur les soins dans le contexte du VIH/SIDA », conjointement avec la Mission permanente de l'Estonie auprès de l'ONU et UNIFEM (organisateur) ainsi qu'avec CIRDDOC (Nigéria), CORDAID (Pays-Bas), Gender Links/GEMSA, GROOTS International, HelpAge International, la Commission Huairou, l'OIT, l'International Women's Health Coalition, Sonke Gender Justice, la Coalition mondiale sur les femmes et le SIDA de l'ONUSIDA, le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF, VSO International et la World YWCA (coorganisateur).
- En novembre 2008, un financement spécial a été débloqué au niveau des pays au titre du Fonds d'accélération du programme de l'ONUSIDA, pour accélérer les efforts de lutte contre l'impact du VIH sur les femmes et les filles et pour réduire les inégalités entre les sexes dans le contexte des efforts nationaux contre le sida. Une équipe interinstitutions de coordination, dirigée par le PNUD en collaboration avec le Secrétariat d'ONUSIDA, l'UNESCO, le FNUAP, UNIFEM et l'OMS, a entrepris des activités similaires, en se concentrant plus spécifiquement sur le renforcement des capacités aux niveaux sous-régional et régional. Pour accélérer les processus d'égalité des sexes et parvenir à un accès universel d'ici à 2010, l'équipe interinstitutions de coordination a lancé en février 2009 un appel à des projets pour renforcer la capacité des fournisseurs de soutien technique aux niveaux régional/multipays. Cette initiative a pour objectif de soutenir les efforts de renforcement des capacités en visant les fournisseurs d'appui technique aux niveaux régional/multipays en vue d'améliorer le soutien apporté aux pays bénéficiaires. L'effort interinstitutions devrait bénéficier à cinq/sept projets sous-régionaux/régionaux en tout, pour un montant maximal de 50 000 -100 000 dollars chacun (30 % du budget de la proposition devant être réservés à un financement direct au niveau des pays) et pour une durée d'environ dix-huit mois (c'est-à-dire jusqu'en décembre 2010).
- Le Directeur général ayant signé la Déclaration inter-agences sur l'élimination des mutilations génitales féminines (janvier 2008), l'UNESCO est devenue membre d'un groupe restreint de donateurs du « Groupe de travail des donateurs sur l'excision/mutilation génitale féminine ».

21. Enfin, au titre du Programme de participation, l'UNESCO a financé 52 projets qui portaient exclusivement sur des problèmes d'autonomisation des femmes/d'égalité des sexes ou qui avaient une composante égalité des sexes, pour un montant total de 1 031 270 dollars (**liste complète disponible en ligne** : [http://portal.unesco.org/en/ev.php\\_URL\\_ID=46287&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/en/ev.php_URL_ID=46287&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)).

## V. Activités et progression – programmation conjointe

22. L'UNESCO a participé à plusieurs initiatives de programmation conjointe des Nations Unies dans le domaine de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. On citera notamment

les quatre initiatives financées au titre de la fenêtre thématique sur le genre du Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD (Namibie, Maroc, Territoires palestiniens, Viet Nam) et la programmation conjointe dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action » (Namibie, Mozambique, Maroc, Territoires palestiniens, Viet Nam et Chine).

## VI. Activités et progression des secteurs de programme

23. Un tableau fournissant des informations précises sur des activités spécifiques de chaque secteur de programme au Siège et au niveau des pays ainsi que sur la progression dans le sens de la réalisation des résultats du Plan d'action est disponible en ligne à l'adresse [http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL\\_ID=46287&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=46287&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html).

## VII. Leçons tirées et problèmes qui se posent

24. **Leçons tirées :** Au cours du premier exercice biennal de mise en œuvre du Plan d'action pour 2008-2013, plusieurs leçons importantes ont pu être dégagées, qui aideront à orienter les efforts des deux exercices à venir pour appliquer plus efficacement le Plan d'action et pour améliorer l'impact au niveau des pays. Parmi les principales leçons tirées, on citera les suivantes :

- I. Les considérations d'égalité entre les sexes doivent être d'emblée intégrées dans le déroulement des politiques et l'élaboration des projets par le biais d'une analyse sexospécifique systématique et globale et, dans l'idéal, des spécialistes de l'égalité des sexes devraient participer aux principales réunions. L'intégration s'avère inefficace lorsque les préoccupations d'égalité des sexes sont incorporées dans l'élaboration des politiques et projets après que les résultats escomptés ont été définis.
- II. Il faut renforcer encore la capacité de l'UNESCO et du personnel de contrepartie en matière de collecte de données ventilées par sexes, d'analyse sexospécifique et de méthodes d'intégration des questions liées aux spécificités des sexes pour assurer une élaboration sexospécifique et sexotransformatrice des programmes/projets.
- III. Les initiatives qui aboutissent à des résultats concrets et positifs en matière d'égalité des sexes sont celles qui ont défini des résultats sexospécifiques dès le départ de la planification ainsi que des indicateurs de performance pour suivre les progrès (ou l'absence de progrès) et qui ont affecté les ressources humaines et financières nécessaires à l'obtention du (des) résultat(s) spécifique(s).
- IV. Il faut mener à un niveau élevé des activités de plaidoyer systématiques et régulières en matière d'égalité des sexes avec les partenaires nationaux, régionaux et mondiaux.

25. **Problèmes :** Les problèmes le plus souvent repérés par le personnel de l'UNESCO, en particulier au niveau des pays, sont les suivants :

- Dans certains cas, absence de soutien de haut niveau durable pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes de la part des partenaires nationaux.
- Capacités et compétences insuffisantes en matière d'intégration des préoccupations liées au sexe tant du côté des fonctionnaires de l'UNESCO que du côté de personnel de contrepartie.
- Difficultés à obtenir des informations et données pertinentes ventilées par sexes.
- Manque d'un suivi attentif des progrès réalisés et résultats obtenus.
- Reconnaissance insuffisante en cas de respect des règles, alors même que le non-respect de la priorité Égalité entre les sexes n'entraîne aucune conséquence.

- Limitation des ressources, tant humaines que financières, et en particulier manque de budgets spécifiques alloués à la mise en œuvre des composantes « Égalité des sexes » spécifiques.
- Insuffisance de la collaboration avec les autres institutions concernées et partenaires nationaux.

### **VIII. Points en suspens**

26. Outre les problèmes énumérés ci-dessus, le principal point en suspens en matière de collecte de données sur les efforts de l'UNESCO pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes est d'adopter une présentation de l'information qui permettrait de suivre les dépenses dans ce domaine et qui pourrait aboutir à une budgétisation sexospécifique. Actuellement, il n'est pas possible de donner des chiffres budgétaires spécifiques sur les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, sauf pour un nombre très limité de cas concernant spécifiquement et exclusivement des activités visant des filles/femmes ou garçons/hommes. On continuera à s'employer à mettre en place un système de « budgétisation sexospécifique » qui permette d'allouer des crédits et de suivre les dépenses dans ce domaine.

### **IX. Mesures à prendre pour aller de l'avant**

27. Bien que des progrès notables aient été réalisés en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes grâce à la programmation à tous les niveaux au sein de l'UNESCO, c'est sur les efforts de l'UNESCO au niveau des politiques qu'il est le plus facile d'obtenir des informations pour l'exercice 2008-2009. Si cette orientation se traduit également en action au niveau des pays, il faudra concentrer les efforts au cours des deux prochains exercices biennaux pour renforcer l'analyse sexospécifique au stade de la programmation par tous les secteurs et plates-formes intersectorielles. Pour ce faire, on peut étudier de nouvelles possibilités de mener une analyse sexospécifique et utiliser des méthodes d'intégration des considérations de genre et de programmation sexospécifique dans le cadre des politiques et processus de planification. Il faut également davantage diffuser les instruments de renforcement des capacités tels que l'apprentissage électronique en matière d'égalité des sexes et les approches sexospécifiques des processus de travail.

28. La prise en compte de l'égalité des sexes dans la planification du travail s'améliore dans la plupart des secteurs de programme. Cependant, il n'y a pas de système en place pour suivre l'intégration de l'égalité des sexes dans les plans de travail de la part des secteurs eux-mêmes. Il n'y a pas non plus de dispositions effectives pour l'évaluation et le suivi. Il sera important, au cours des exercices à venir, de combler le déficit d'attention à la priorité Égalité entre les sexes dans la conception et la supervision des plans de travail par les secteurs de programme. Ainsi qu'il est spécifié dans le Plan d'action, au paragraphe 51 : « Le suivi des progrès accomplis dans l'obtention des résultats dans les programmes visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et dans l'intégration de ce principe incombe au premier chef aux secteurs et aux bureaux hors Siège et, sur le plan mondial et à l'échelle de l'Organisation, à BSP. La responsabilité de l'évaluation relève du Service d'évaluation et d'audit, qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans ses évaluations ».

29. Si les efforts pour mettre les résultats obtenus dans l'application du Plan d'action en conformité avec les résultats du 34 C/5 axés sur l'égalité des sexes ont été déployés de façon rétroactive, il est essentiel que les documents 35 C/5 et 36 C/5 montrent des résultats en matière d'égalité des sexes qui soient pleinement conformes aux résultats escomptés du Plan d'action dans chaque secteur de programme. Comme les résultats du Plan d'action ont été formulés essentiellement par les secteurs de programme eux-mêmes, le processus de formulation du 35 C/5 devrait également être l'occasion de réexaminer les résultats escomptés du Plan d'action pour actualiser ce dernier document.

30. Dotée d'un mandat unique qui recoupe à la fois l'éducation et la culture, c'est-à-dire qui se trouve à l'interface où la promotion de l'égalité des sexes est la plus efficace, l'UNESCO devrait poursuivre ses efforts pour encourager l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes aux niveaux national, régional et international par des initiatives concrètes et par l'allocation de ressources suffisantes.